

Afin d'informer toute la population de la commune, Mr le Maire a décidé, à chaque séance du Conseil Municipal et ce avant l'examen de l'ordre du jour, de donner des informations sur la vie de la commune et du Conseil Municipal.

Ces informations seront retranscrites dans le bulletin d'infos.

Réunion du 5 Octobre 2021 :

- Monsieur le maire annonce que la Département a octroyé à la commune, dans le cadre de la TADEM 2021 (basée essentiellement sur les ventes de biens en 2020) une somme de 54607,82 €, somme supérieure à l'exercice 2020 (+15000€)→ bonne nouvelle
- Monsieur le maire précise que, dans le cadre du centre de loisirs chaque mercredi, la fréquentation est estimée à environ 20 enfants par journée pour le mois de septembre.
- Monsieur le maire adresse de nouveau toutes ses félicitations aux employés de la voirie pour la rénovation des trottoirs de la rue de Saint Pierre ; les employés ont repris, dès cette semaine, la rénovation des trottoirs rue du Vieux Chauffour. L'ensemble de ces réalisations permet une économie financière très importante pour la commune.
- Monsieur le maire indique que l'entreprise « Expérience cordiste » a procédé au mois d'août à la pose de deux filets de sécurité dans la falaise située au-dessus du parking de la grotte ; le rendu n'est sans doute pas très agréable à voir mais les abords sont aujourd'hui beaucoup plus sécurisés.
- Monsieur le maire annonce que la CCAS s'est réuni fin septembre et qu'il a décidé d'organiser le repas des aînés le dimanche 5 décembre ; ces derniers recevront leur invitation, au début novembre et devront présenter en mairie une copie de leur pass sanitaire pour assister à ce repas.
- Monsieur le maire informe l'assemblée de la fin des travaux de rénovation des lampadaires Résidence La Garenne et rue Philippe Ermenault ; tous les commentaires à ce sujet sont très positifs. D'autre part, Monsieur le maire indique l'imminence du démarrage des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue Jean Choquet avec une rue en perturbation durant plusieurs semaines.
- Monsieur le maire annonce qu'il faudra procéder au remplacement d'une des deux pompes du surpresseur de l'École de la Vigne ; un devis sera envoyé par Véolia, mais après avoir demandé des explications au SITAE, il s'avère que les travaux sont à la charge de VÉOLIA ; un devis sera, en outre, établi pour l'installation d'une alarme sur le surpresseur.

• Pour terminer, le maire indique que les travaux prévus à la collégiale prennent du retard (4 à 5 mois) en raison des demandes complémentaires de la DRAC à l'architecte Pascal BRASSART.

•Attention aux propriétaires de toutous :

En relation avec la Gendarmerie Nationale, les personnes qui seront prises en flagrant délit de laisser sur la voie publique les excréments de leurs chiens, seront désormais verbalisées, l'infraction sera prochainement votée en Conseil Municipal ; il est urgent de faire cesser ces incivilités. La commune fait de nombreux efforts pour embellir le village et d'un autre côté, des personnes ne respectent rien, se moquent de tout : franchement, Ras le Bol !

•Consultations Juridiques gratuites, avec Maître CRÉPIN :

Le 20 Novembre de 9 h à 12 H, prendre rendez-vous au secrétariat de la Mairie.

•Le 11 Novembre :

La cérémonie se déroulera en présence de la population, des Anciens Combattants, des porte-drapeaux, des responsables d'Associations locales, des Membres du Conseil Municipal, des enfants de l'école de la Vigne, des Échos de Fourdrinoy, de représentants de Chœur en fête ainsi que des Elus du Conseil Municipal de la Chaussée-Tirancourt.

Le rendez-vous est fixé à 9 h 45 précises avec une première Cérémonie au Cimetière Anglais puis au Cimetière Civil et enfin au Monument aux Morts. À l'issue de la Cérémonie, le verre de l'amitié sera offert dans la salle des Chanoines, ainsi qu'une brioche aux enfants de l'école de la Vigne. Pendant le vin d'honneur, des élus se rendront à la Cérémonie de la Chaussée-Tirancourt dont le rendez-vous est fixé à 11 h 15, devant la Mairie.

Suite informations diverses :

- **Repas des Aînés** : Les Aînés de la commune (à partir de 65 ans) pourront assister au repas, le dimanche 5 décembre, à partir de 12 h00. L'animation sera confiée aux habitués Serge CARPENTIER, accordéoniste et Michel HÉRICHARD, le chanteur-Trompettiste. Pour les personnes ne pouvant participer à ce repas, elles pourront venir retirer leurs bons d'achat et leurs bouteilles ou demi-bouteilles de champagne, le lundi 6 décembre, en Mairie, le matin entre 10 h et 12 h ou l'après-midi entre 14 h et 16 h. Le CCAS a décidé d'abandonner définitivement la distribution de filets garnis en procédant à la remise de bons d'achat.

- Nouveau règlement de ramassage des ordures ménagères et du tri sélectif

ATTENTION

Message très important

Votre bac noir : ne sera plus vidé si le couvercle n'est pas fermé ; inutile de mettre des sacs supplémentaires sur le couvercle ou bien à terre, ils resteront sur place ; vous devez attendre la semaine suivante pour les remettre dans votre bac noir. Des contrôles sont faits également par les éboueurs qui n'hésitent pas à ouvrir vos sacs pour constater si le tri est bien fait ou si du verre y est déposé.

Votre bac jaune : ne sera pas vidé si des papiers, journaux, cartons sont à l'intérieur ; ceux-ci doivent être déposés dans les colonnes à papier situées à côté des bacs à verre.

Rappel : liste des emplacements des bacs à verre et des colonnes à papier :

- Rue du Marais, juste après le Camping
- Parking face à l'école de la Vigne
- Rue du Château d'eau, face à l'aire de jeux
- Place de la Gare, face à l'ancienne Gare
- Rue de la Catiche, juste avant la Base de Loisirs

Nous comprenons certaines nouvelles dispositions mais néanmoins nous regrettons beaucoup le manque de compréhension, et de respect du contribuable lorsque le bac, n'est pas ramassé parce que le couvercle n'est pas tout à fait fermé.



PICQUIGNY

Vendredi 19 novembre
à partir de 19 h 00

Salle des fêtes, rue d'amour

Soirée Beaujolais Nouveau
"Spécial Téléthon"

Assiette de Charcuterie et salade de Pommes de terre-
Fromage et Salade-Tarte
(Buvette – Tombola)

Tarif : 12 €

Réservations en Mairie (avant le 18 novembre)

Le Pass-Sanitaire sera réclamé à l'entrée de la salle.

Les bénéfices de la soirée seront intégralement reversés à AFM Téléthon.